

LA CHAIRE INTERNATIONALE FRANQUI ATTRIBUÉE AU PROFESSEUR FRANÇOIS CRÉPEAU

Avant-propos

par Jean-Yves CARLIER

Professeur à l'UCL (Centre Charles De Visscher pour le droit international et européen)

Du 2 janvier au 30 juin 2018, le professeur François Crépeau a occupé la chaire « International Francqui Professor » à la faculté de droit de l'UCL sur le thème des migrations internationales.

Ancien rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants (2011-2017), professeur de droit international à l'université McGill de Montréal, François Crépeau dispose d'une expertise reconnue, à la fois théorique et pratique, en droit international des migrations.

À l'heure où la thématique des migrations se retrouve dans les agendas politiques à divers endroits de la planète, à l'heure où la question des migrations paraît ébranler les valeurs fondatrices des démocraties, à l'heure où trop de discours simplificateurs ignorent les réalités du monde, à cette heure donc, d'ombres et de lumières, entre chiens et loups, il paraissait utile, sinon nécessaire, d'insérer la question des migrations dans un débat scientifique de qualité. Sept universités belges s'y sont attelées avec le soutien de la fondation Francqui : UCLouvain, USt-Louis, ULBruxelles, ULiège, UAntwerpen, UGent, KULeuven.

Les travaux scientifiques furent riches et variés¹. Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent la leçon inaugurale de François Crépeau. Elle est précédée d'une introduction de Jean-François van Drooghenbroeck soulignant l'importance de cette chaire pour la faculté et pour l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques. Elle est suivie d'une conclusion de Sylvie Saroléa qui dirige l'Équipe droits européens et migrations (EDEM)

¹ Le lecteur intéressé trouvera des traces plus détaillées des travaux sur le site de l'Équipe droits européens et migrations de l'UCL : EDEM : <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juridie/edem.html>.

Pour une publication scientifique de synthèse : Jean-Yves CARLIER et François CRÉPEAU, « De la "crise" migratoire européenne au pacte mondial sur les migrations : exemple d'un mouvement sans droit ? », *Annuaire français de droit international*, Paris, CNRS, 2018, à paraître.

depuis plus de sept ans en y insufflant une haute qualité scientifique empreinte d'esprit d'ouverture.

Ce sont ces mêmes qualités qui caractérisent les travaux de François Crépeau. Comme le révèle sa leçon inaugurale, l'analyse scientifique se nourrit d'une conviction forte et nourrit elle-même, en retour, des propositions d'action : le monde doit prendre acte des réalités des migrations et apprendre à y répondre. Le débat n'est pas aisé. Il oscille entre respect des droits fondamentaux des personnes et intérêts des entités politiques territorialement limitées dont les États nations constituent la matrice. Les universitaires sont en mesure d'éclairer ce débat. Ils l'ont fait ici, avec le soutien de la fondation Francqui. Ils le feront encore. Leur parole est nécessaire, quand bien même elle ne serait que murmure étouffé par les voix des intérêts des uns s'adossant aux peurs des autres. Modeste, l'universitaire sait, selon la formule prononcée vers 1120 par Bernard de Chartres, qu'il n'est que nain, s'appuyant sur les épaules de géants formées des travaux de tous ceux qui l'ont précédé. François Crépeau a apporté sa pierre à l'édifice. Elle est belle et solide. Elle mérite d'être lue et entendue par ceux qui doivent assumer quelque responsabilité que ce soit liée aux migrations.